



Carte grise perdue désespéré !!!

Par **djodjo94**, le **31/03/2015 à 09:12**

Bonjour, rnrnJ'ai un énorme souci... J'ai acheté une moto et j'ai fait l'erreur d'envoyer, à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, la carte grise barrée avec le certificat de session. J'y suis allé pour faire ma carte grise, on m'a dit qu'ils avaient le certificat de session mais pas la carte grise barrée, pourtant envoyée dans la même enveloppe, forcément. Donc perte par la sous-prèf' de ma CG.rnrnOn m'a indiqué, lors de ma présentation au guichet, qu'il me fallait retrouver l'ancien propriétaire pour un duplicata. Ce que je me suis empressé de faire. J'ai eu des difficultés à le retrouver, il avait déménagé et quitté le pays quelque temps. Bref, je l'ai retrouvé et lui ai expliqué la situation. Il s'est rendu dans une préfecture selon ses dires, et me dit qu'ils ont déjà un enregistrement en cours pour un changement de propriétaire sur ce véhicule. Je me rends à la préfecture qui me rejette en me répondant que je n'ai aucun moyen de recours. rnrnSVP, aidez moi ! Ainsi que la préfecture de Paris, à la direction générale des cartes grises, qui m'ont raccroché au nez à plusieurs reprises sans avoir de réponses à me donner. Je suis dans une impasse et ce dommage me coûte cher, de plus je peux utiliser mon véhicule. C'est triste.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **02/04/2015 à 08:36**

Bonjour,rnrnAdressez une LR/AR directement au Préfet, à Créteil, lui détaillant votre problème et lui demandant qu'il fasse rechercher cette CG par ses services et qu'il vous délivre une CG à votre nom.

Par **ar baol**, le **19/04/2015 à 09:18**

BONJOUR marque de politesse
Citation:
Bref, je l'ai retrouvé et lui ai expliqué la situation. Il s'est rendu dans une préfecture selon ses dires, et me dit qu'ils ont déjà un enregistrement en cours pour un changement de propriétaire sur ce véhicule. Je me rends à la préfecture qui me rejette en me répondant que je n'ai aucun moyen de recours.
Votre vendeur peut vous envoyer le récépissé d'enregistrement à la Préfecture ou il a déclaré cette cession.
En fait c'est juste ce document qu'il faut pour obtenir cette carte d'immatriculation.